

## **Bibliothèques Municipales - Fonds Pierre GASCAR - Acceptation de dons de manuscrits, livres imprimés, lettres**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Mme Pierre GASCAR, veuve de cet écrivain français décédé en février 1997 à Lons-le-Saunier, offre à la Ville de Besançon :

- Les manuscrits de Lichens, de La Friche, du Bestiaire d'Horvat.
- Des notes préparatoires et des notes diverses
- Des contrats avec éditeurs ou S.A.C.D
- De la correspondance (avec G. ROHOU, R. CAILLOIS)
- Le recueil de la correspondance d'une mère à son fils (XVIII<sup>e</sup> s.)

et des livres imprimés :

- 100 livres, essentiellement en anglais, japonais, allemand, russe et chinois, contenant des oeuvres de Pierre GASCAR traduites.

M. Guy ROHOU, ami de l'écrivain offre également à la Ville de Besançon :

- Le manuscrit de «Présage»
- Toutes les lettres que lui a adressées Pierre GASCAR (1963-1995)
- 52 ouvrages de Pierre GASCAR, portant des dédicaces. Certains sont des exemplaires de tête.

Ces dons sont destinés à constituer un fonds Pierre GASCAR à la Bibliothèque d'Etude et de Conservation de Besançon. Ce fonds doit permettre une meilleure connaissance d'un écrivain qui reçut les plus hautes distinctions littéraires depuis le prix Goncourt en 1953 et produisit une oeuvre considérable, largement traduite à l'étranger.

Ces dons prennent toute leur valeur à côté de la version définitive du manuscrit de La Friche déposé à la Bibliothèque par le Conseil Régional de Franche-Comté en septembre dernier.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter ces donations d'une valeur estimée à 100 000 F afin de les intégrer au patrimoine de la Bibliothèque d'Etude et de Conservation de Besançon,

- passer les écritures budgétaires de réintégration au budget supplémentaire de l'exercice courant pour un montant de 100 000 F en dépenses à l'imputation 90.233.2162.89032.45000 et en recettes à l'imputation 90.233.1021.89032.45000.

**«M. LE MAIRE** : Vous savez que ce fonds avait déjà été engagé lorsque le Conseil Régional, on l'en remercie d'ailleurs, nous avait permis d'acquérir la version définitive du manuscrit de La Friche en septembre de l'année dernière.

**M. FERREOL** : Je corrige, Monsieur le Maire, si vous le permettez. Il s'agit en fait d'un dépôt du Conseil Régional puisqu'initialement Mme GASCAR avait fait ce don au Conseil Régional qui nous a proposé très généreusement de déposer ce manuscrit de La Friche à notre Bibliothèque d'Etudes et de Conservation. C'est en complément de ce premier dépôt que Mme Pierre GASCAR, découvrant d'ailleurs notre bibliothèque, a complété très largement ce don en donnant pratiquement la totalité des manuscrits et la collection privée de Pierre GASCAR.

**M. LE MAIRE** : Merci de rectifier, c'est vrai que c'est un dépôt mais sans limite dans le temps».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 24 février 1998.*